

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le onze avril, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

Étaient présents : Mme FABLE Michèle, Mme HASCOET Caroline, M. MAZURE Mathias, M. GAUTIER Gaël, Mme RUILLE Isabelle, M. GIRARD Philippe, M. LAUNAY Gildas, M. TOUCHARD Fabien.

Était absents excusés : M. GÉRARD Bastien (procuration donnée à M. TOUCHARD Fabien) et M. CHAUVEAU Didier.

Secrétaire de séance : M. GIRARD Philippe

Date de convocation : 06/04/2023

Date d'affichage : 06/04/2023

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de présents : 9

ORDRE DU JOUR

- Vote taux fiscalité directe locale
- Demandes de subventions associations
- Choix des devis budget 2023
- Affaires diverses

AJOUT ORDRE DU JOUR

- Décision Modificative n°1

FISCALITE DIRECTE LOCALE : VOTE DES TAUX 2023
(2023-04-01)

Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal le total prévisionnel au titre de la fiscalité locale pour l'année 2023 si les taux votés en 2022 pour la taxe foncière du bâti et du non bâti restent appliqués. Elle précise que cette année un taux pour la taxe d'habitation concernant les résidences secondaires doit être également voté.

Les membres du Conseil municipal décident de voter les taux de fiscalité locale directe pour 2023 comme suit :

Taxe foncière (bâti) :	37,37 %
Taxe foncière (non bâti) :	31.14 %
Taxe habitation :	20,21 %

DEMANDES DE SUBVENTIONS ASSOCIATIONS
(2023-04-02)

En réponse aux demandes des associations, les membres du Conseil municipal décident d'attribuer les subventions suivantes :

Association Ennemis des cultures Fontenay	20 €
Amicale des sapeurs Pompiers	150 €
Don du Sang Brûlon/Loué	40 €

Les demandes de subventions des associations suivantes seront étudiées ultérieurement. En effet, les membres du Conseil municipal souhaitent avoir plus de renseignements (budgets manquants) :

- Comité des fêtes
- Foyer des retraités Fontenaysiens

Les membres du Conseil municipal refusent de verser une subvention à la Banque alimentaire car une adhésion annuelle de 40 € leur est déjà versée.

CHOIX DES DEVIS 2023 **(2023-04-03)**

Madame le Maire présente au Conseil municipal plusieurs devis concernant les travaux et achats de matériel prévus sur le budget 2023.

Budget Investissement

- Echelle du clocher de l'église

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la Société BODET, qui effectue l'entretien annuel des cloches de l'église a fait état de l'usure de l'échelle menant au clocher. C'est pourquoi elle les informe avoir sollicité deux entreprises pour le changement de l'échelle. Restant dans l'attente du deuxième devis, elle propose aux membres du Conseil municipal de délibérer à ce sujet lors de la prochaine réunion, ce qu'ils acceptent à l'unanimité.

- Ordinateur portable école

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de renouveler l'ordinateur portable de l'école (classe GS-CP) qui est devenu obsolète. Elle rappelle que celui de la classe des PS-MS a été renouvelé en 2022.

Madame le Maire présente un devis de Manutan Collectivités pour un montant de 632,78 € TTC, correspondant au même modèle d'ordinateur acquis en 2022 et présentant un montant plus élevé.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis et autorisent Madame le Maire à le signer.

Madame le Maire précise qu'une décision modificative devra être prise car le montant prévu au budget 2023 est insuffisant.

- Menuiseries mairie et école

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient de remplacer les menuiseries vétustes dans la partie restaurant de l'école ainsi que celles de la façade nord-est de la mairie afin de poursuivre la démarche rénovation des bâtiments publics.

Elle présente deux devis pour chaque partie de travaux.

- Ecole

- Entreprise Thierry LEBLANC : 14 265,79 €
- Entreprise MDH : 16 815,74 €

- Mairie

- Entreprise Thierry LEBLANC : 7 024,14 €
- Entreprise MDH : 7 747,25 €

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité les devis de l'entreprise Thierry LEBLANC d'un montant de 14 265,79 € T.T.C. pour les travaux de l'école et de 7 024,14 € TTC pour les travaux de la mairie et donnent leur accord à Madame le Maire pour les signer.

- Étagère métallique archive

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'acheter une étagère métallique pour les archives. Madame le Maire leur présente un devis :

- Manutan Collectivités : 277,55 € T.T.C.

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis de Manutan Collectivités pour un montant de 277,55 € T.T.C. et donnent leur accord à Madame le Maire pour le signer.

- Géomètre bornage parcelle AA57

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal avoir sollicité deux géomètres pour le bornage de la parcelle AA57, nommée Le Prieuré, qui doit être acquise prochainement par la commune.

Elle présente les devis suivants :

- Air & Géo : 1 290,00 € TTC (intervention pas avant juin)
- Vincent DURET : 919,20 € TTC (intervention le 16 mai)

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis de Vincent DURET pour un montant de 919,20 € TTC et donnent leur accord à Madame le Maire pour le signer.

- Réfection accessibilité salle des fêtes

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'il convient de prévoir différents travaux pour l'accessibilité au PMR de la salle des fêtes. Elle leur présente donc différents devis qui seront acceptés et transmis aux entreprises uniquement après réception de l'accord de l'autorisation de travaux délivré par le service accessibilité de la DDT :

- Changement blocs de sécurité
▪ Entreprise Loic BERGER : 946,22 € TTC
▪ Entreprise LEMAITRE : 930,24 € TTC

Les membres du Conseil municipal choisissent à l'unanimité le devis de l'entreprise LEMAITRE pour un montant de 930,24 € TTC et donnent leur accord à Madame le Maire pour le signer uniquement après réception de l'accord d'autorisation de travaux par le service accessibilité de la DDT.

- Aménagement espace handicapé extérieur
▪ Entreprise HUET : 3 619,20 € TTC

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis de l'entreprise HUET pour un montant de 3 619,20 € TTC et donnent leur accord à Madame le Maire pour le signer uniquement après réception de l'accord d'autorisation de travaux par le service accessibilité de la DDT.

- Remplacement chauffage
▪ Entreprise Loic BERGER : 2 607,32 € TTC
▪ Entreprise LEMAITRE : 2 322,00 € TTC

Les membres du Conseil municipal remarquent que les aérothermes proposés par les deux entreprises sont différents en termes de puissance. Madame le Maire propose de faire une étude comparative de consommation d'énergie avant d'accepter un devis, ce que les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité.

Budget Fonctionnement

- Modification sanitaires salle des fêtes
 - Entreprise Plombier de la Vègre : 1 032,32 € TTC

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis de l'entreprise Plombier de la Vègre pour un montant de 1 032,32 € TTC et donnent leur accord à Madame le Maire pour le signer uniquement après réception de l'accord d'autorisation de travaux par le service accessibilité de la DDT.

- Réfection salle du Conseil municipal

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal avoir sollicité une entreprise pour repeindre la salle du Conseil municipal, modifier les dalles du plafond, retirer la cloison amovible et refaire le mur abîmé sous la fenêtre dans le bureau du Maire.

Elle présente les devis suivants :

- Peinture salle CM
 - Entreprise Loué Décor : 3 462,48 € TTC

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis de l'entreprise Loué Décor pour un montant de 3 462,48 € TTC et donnent leur accord à Madame le Maire pour le signer.

- Modification dalles plafond :
 - Entreprise Loué Décor (mise en peinture): 891,00 € TTC
 - Entreprise Loué Décor (remplacement): 1 047,60 € TTC

Les membres du Conseil municipal souhaitent avoir plus de renseignements, en cas de changement des dalles, sur le modèle utilisé et si dans le tarif annoncé inclut le changement de l'ossature.

- Réfection dessous de fenêtre bureau Maire
 - Entreprise Loué Décor : 276,00 € TTC

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité le devis de l'entreprise Loué Décor pour un montant de 276,00 € TTC et donnent leur accord à Madame le Maire pour le signer.

Les membres du Conseil municipal sollicitent également Madame le Maire à faire des demandes de devis pour le changement de l'éclairage de la salle de conseil municipal ainsi que dans le bureau du secrétariat pour un éclairage en LED, plus économique.

DECISION MODIFICATIVE N°1 **(2023-04-04)**

Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il convient d'acquérir un nouvel ordinateur pour l'école et que le montant prévu sur le budget 2023 pour cette dépense n'est pas suffisant. En effet, il a été prévu 550 € or le montant du devis est 632,78 € TTC. Il convient donc de modifier le budget 2023 comme suit :

INVESTISSEMENT

DEPENSES		RECETTES	
C/2183 opération 92	+ 100 €		
		021	+ 100 €

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		RECETTES	
C/615228	- 100 €		
023	+ 100 €		

Les membres du Conseil municipal acceptent à l'unanimité de modifier le budget comme indiqué ci-dessus.

Affaires diverses

- Madame le Maire sollicite les membres du Conseil municipal à réfléchir à la façon d'entretenir et d'aménager le terrain nommé Le Marinon, acquis récemment, route des Bouvets. Elle précise qu'il conviendra de prendre contact avec l'exploitant actuel de cette parcelle pour convenir d'un accord d'entretien. Il faudra également délimiter l'entrée.
- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que les propriétaires de la parcelle AA57, nommée Le Prieuré, qui sera prochainement acquise par la commune, donnent leur accord pour que la commune commence à entretenir le terrain. Il convient d'intervenir avec un tracteur agricole étant donné l'état actuel du terrain. Un membre du Conseil municipal propose de faire le nécessaire très prochainement.
- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que le Maire d'Allonnes, Président de l'Association des Maire de Villes et Banlieues de France sollicite les communes à débattre sur la déclaration de l'AMF concernant la décentralisation et sur le vœu de soutien à cette déclaration du Conseil municipal d'Allonnes. Les membres du Conseil décident de ne pas donner suite.
- Madame le Maire informe les membres du Conseil municipal que la communauté de communes LBN Communauté est à la recherche d'habitants souhaitant faire partie du Conseil citoyens de territoire et les sollicite à ce sujet. Elle précise que cela ne peut pas être des élus. Aucune proposition de personnes susceptibles d'être intéressées n'est à constater.
- Madame le Maire présente aux membres du Conseil municipal le bilan annuel des interventions de gendarmerie départementales et locales sur les années 2021 et 2022.

Fin de séance 23h00.

Monique LHOPITAL
Maire

Philippe GIRARD
Secrétaire de séance

